ce l'incompétence du ministère? Non. La cause, la vraie cause c'est l'intérêt politique.

L'honorable M. SCHAFFNER: Vous avez trouvé l'expression juste.

L'honorable M. BEAUBIEN: L'expédient politique. Le ministre du Travail est aveugle. Il ne voit pas le malheureux indigent qui doit tendre la main pour quémander son pain. Le ministre des Finances est sourd, et il est trop occupé à proclamer dans l'Ouest, son credo libre-échangiste. Les autres ministres sont à la fois aveugles et sourds. Ils entonnent le refrain de leur propre louange et se bercent de la chimère de notre prospérité et de notre bien-être général. Pas un seul d'entre eux ne songe aux indigents, aux faméliques et aux chômeurs en quête de travail, qui, poussés par la misère, ferment leurs maisons et prennent le chemin de l'exil aux Etats-Unis. Je me demande parfois si je ne suis pas en proie à un cauchemar, et les vers du poète me reviennent en mémoire:

Breathes there a man with soul so dead, Who never to himself hath said, This is my own, my native land!

Je traduis librement: Où est l'homme au cœur de pierre, qui jamais ne s'est écrié, O ma terre natale! O ma Patrie!

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, le débat est ajourné.

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Jeudi, 27 février 1930.

Son Honneur le président ouvre la séance à trois heures de l'après-midi.

Prières et affaires courantes.

DEFENSE D'EXPORTER DES SPIRI-TUEUX AUX ETATS-UNIS

INTERPELLATION ET DEBAT

L'honorable R. H. POPE: Conformément à l'avis que j'ai donné:

Je prends la parole pour demander si le premier ministre a affirmé ou promis à des représentants du Globe, de Toronto, ou du Free Press, du Manitoba, ou à d'autres, que le Gouvernement saisirait les Chambres d'un projet de loi tendant à interdire l'exportation des spiritueux du Canada aux Etats-Unis, et pour appeler l'attention du Sénat sur ce sujet.

Honorables messieurs, l'affaire à laquelle se rattache l'avis inscrit sous mon nom fait peser une lourde responsabilité sur le Gouvernement. A l'exemple de bien d'autres, j'y ai prêté beaucoup d'attention; car, depuis quel-

L'honorable M. BEAUBIEN.

ques semaines, on chuchotte dans les rues des cités et des villes dans plusieurs coins du pays que le ministère se propose de prendre des mesures en vue d'interdire l'exportation des spiritueux du Canada aux Etats-Unis d'Amérique. Ce projet est fort grave, s'il se réalise, plusieurs provinces seront privées d'un gros revenu. Parlant surtout de ma propre province, je puis dire que la défense d'exporter des alcools dans le pays voisin ferait perdre au Trésor de la province deux millions de dollars, somme qui sert maintenant à l'entretien des routes. Plusieurs d'entre nous ne conçoivent pas pourquoi notre pays entrerait dans la voie où il entend s'engager, dit-on, lorsque les Etats-Unis ne font rien pour empêcher la contrebande des cigarettes et d'autres articles contrairement aux dispositions de notre loi.

Afin de faire cesser l'exportation des liqueurs dans le pays voisin, il nous faudrait dépenser une somme d'argent fabuleuse pour maintenir une armée de douaniers d'un océan à l'autre. J'ignore à quel chiffre cette somme s'élèverait, et je doute qu'on puisse faire autre chose que le conjecturer, à moins d'être au courant de maints détails; cependant, il est hors de doute qu'il atteindrait des millions. Ce corps d'agents nuirait aux opérations des Américains qui s'adonnent plus ou moins ouvertement à l'exportation, et mes honorables collègues peuvent concevoir les graves démêlés qui surgiraient probablement si nous malmenions des citoyens des Etats-Unis sur notre territoire. L'Etat encourrait de grands risques sans avoir rien à gagner. La législation serait bouleversée et la discorde règnerait entre les deux pays. Les Etats-Unis nous promettraient peut-être leur collaboration; mais je ne connais pas d'arrangement qu'ils aient observé sans se faire tirer l'oreille, lorsqu'ils ne le violaient pas. Un sentiment très répandu dans tout le pays veut que les Etats-Unis se mêlent de leurs affaires et que nous nous mêlions des nôtres.

Il en serait autrement si les spiritueux que nous expédions là-bas représentaient une large part de la quantité que nos voisins consomment. C'est le contraire qui est vrai; aussi, nous ne saurions espérer favoriser la cause de la tempérance en mettant fin à l'exportation. En effet, il serait impossible de les priver du dixième de l'alcool qu'ils boivent. Du reste, la prohibition n'est pas la tempérance; c'est une mesure extrême en sens contraire.

Quelques VOIX: Très bien! très bien!

L'honorable M. POPE: Toutes nos provinces, sauf une ou deux, règlementent l'usage des boissons enivrantes dans les limites de leur territoire et elles en retirent un certain revenu. Nous sommes bien aises de dire que,